



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 17 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI (à partir du point 4) - PODBOROCZYNSKI (à partir du point 5) - RAHAOUI (à partir du point 5) - BAHFIR - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE - KERMAOUI - MM. BOUMEKIK - LA LEGGIA - ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. USAI - ANANICZ - BERBAZE - KLEINHENTZ - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : MM. KLASSEN - MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - M. ELHADI.

04 - Rapport budgétaire 2025 – Note de présentation brève et synthétique

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Suite au passage à la M57, et comme le prévoit le règlement budgétaire et financier dans son article 1, le budget primitif doit être accompagné d'un rapport de présentation.

La note de présentation brève et synthétique (ci-annexée) est donc présentée au conseil municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

Prend acte de la présentation qui lui a été faite.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 057-215702077-20250407-2025040704-DE

*informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr »*



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNE DE FAREBERSVILLER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **17/03/2025**. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion de la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

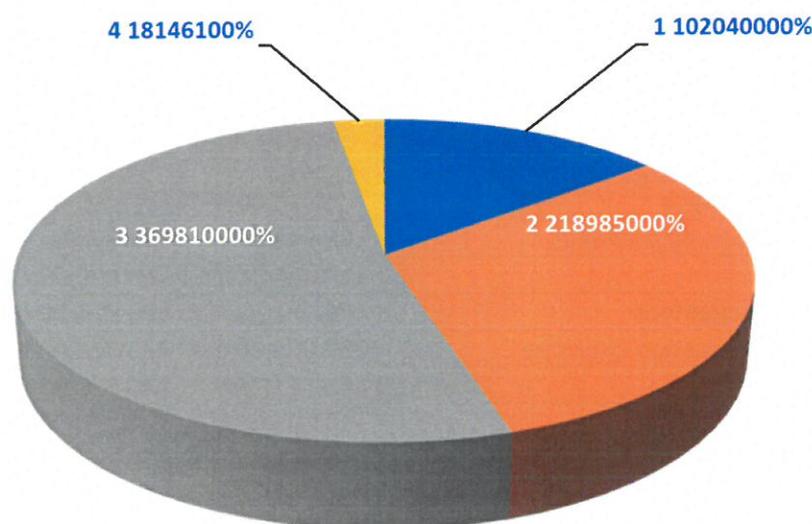
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de la consommation des fluides (électricité et gaz, eau, chauffage, carburant) ; des achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services, de la voirie et des espaces verts ; de la maintenance du matériel et des équipements ; des subventions versées aux associations ; des salaires ; des remboursements des intérêts d'emprunts.

Ces dépenses prévisionnelles d'élèvent à **7 094 780,00 €**, soit à l'augmentation prévisionnelle de 10.24% par rapport au CA 2024.

CHAP	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN VALEUR
011	Charges à caractère général	1 861 920,68 €	2 189 850,00 €	14,97%	327 929,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 329 916,89 €	3 698 100,00 €	9,96%	368 183,11 €
65	Autres charges de gestion courante	980 300,17 €	1 020 400,00 €	3,93%	40 099,83 €
66	Charges financière	196 234,58 €	181 461,00 €	-8,14%	-14 773,58 €
67	Charges spécifiques	254,01 €	4 969,00 €	94,89%	4 714,99 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL		6 368 626,33 €	7 094 780,00 €	10,24%	726 153,67 €



1. Les charges de personnel

Avec plus de 3 698 100,00 € il constitue le premier poste de dépense de la collectivité, il représente plus de la moitié des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 9.96% se justifie par la restructuration des services ainsi que de la volonté de la ville de protéger le pouvoir d'achat de ses agents.

2. Les charges à caractère général

Ces charges progressent de 14.97%, les principales augmentations sont liées au contexte inflationniste, l'entretien des bâtiments et voirie.

3. Les autres charges de gestion courante

Une progression de 3.93% est à noter, celle-ci est liée notamment aux dispositifs de soutiens au CCAS, aux partenaires de la ville et à son tissu associatif.

4. Les charges financières

Les charges financières baissent de 8.14%, la commune n'ayant souscrit aucun nouvel emprunt, elles continueront de diminuer les prochaines années.

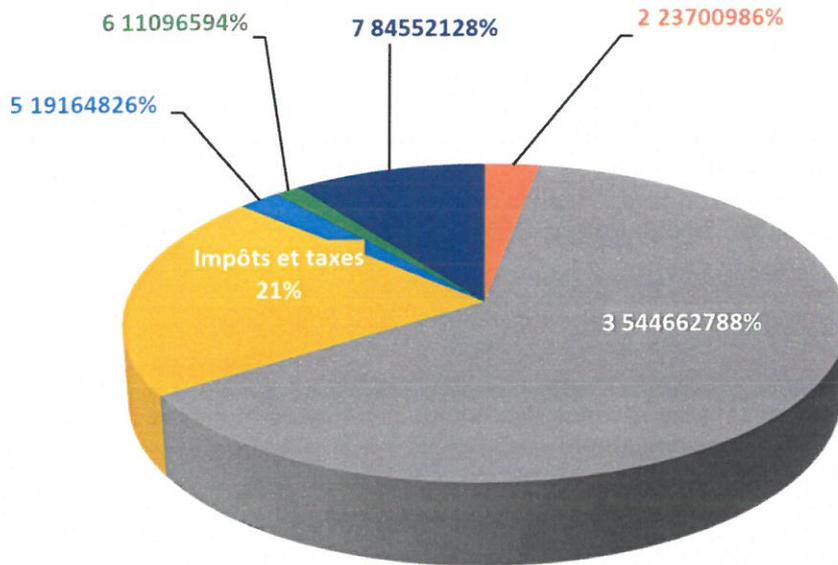
5. Les charges spécifiques

Une réserve budgétaire de 5 000.00€ a été inscrite sur ce chapitre, elle comprend notamment les titres annulés sur exercices antérieurs.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies (restauration et accueil périscolaire, la halte-garderie), les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat ainsi que d'autres organismes, les recettes de la gestion locative et enfin l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque.

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN VALEUR
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	--	0,00 €
70	Produis des services, du domaine	191 648,26 €	171 500,00 €	-11,75%	-20 148,26 €
731	Impôts et taxes	1 814 484,36 €	1 774 000,00 €	-2,28%	-40 484,36 €
74	Dotations et participations	5 446 627,88 €	5 506 019,00 €	1,08%	59 391,12 €
75	Autres produits de gestion courante	237 009,86 €	233 700,00 €	-1,42%	-3 309,86 €
76	Produits financiers	845 521,28 €	845 522,00 €	--	0,72 €
77	Produits exceptionnels	110 965,94 €	0,00 €	-100,00%	-110 965,94 €
	TOTAL	8 646 257,58 €	8 530 741,00 €	-1,35%	-115 516,58 €



L'estimation des recettes réelles est volontaire prudente (- 1.35% par rapport au CA 2024).

1. Les dotations et participations

Avec près de 5,5M€, ce poste représente 63% des recettes réelle de la commune. Il comprend principalement la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Ce chapitre comprend également la subvention de la CAF pour le fonctionnement de la halte-garderie, le fond de concours pour le Cerdan versé par la CCFM ainsi que la participation du Département aux frais des salles sportives utilisées par le collège et enfin, les subventions perçues au titre du contrat de la ville.

2. Les impôts et taxes

TAXES	BASES PREVISION.	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière Bâtie-TFB	4 906 000	27,60%	1 354 056 €
Taxe Foncière Non Bâties-TFBN	33 300	65,08%	21 672 €
Taxe d'Habitation-TH	64 300	17,03%	10 950 €

Second poste de recette de la ville avec 21%, les impôts directs locaux en représentent près de 90%. Les taux d'imposition seront maintenus au niveau des année précédentes afin de ne pas augmenter la pression fiscale de nos administrés.

Ce chapitre budgétaire comprend également l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la CCFM, la taxe sur l'électricité ainsi que sur la publicité locale et enfin les droits de place des marché et braderies.

3. Les produits financiers

Le montant de 845 522€ est constant puisqu'il s'agit du versement annuel du fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts à risque.

Cette aide perçue depuis 2016 courre jusqu'en 2028, année du dernier versement. Les produits financiers représentent à eux seuls 10% des recettes.

Il est rappelé que cette aide vient en compensation du prêt souscrit pour le versement des indemnités du rachat anticipé lors de la renégociation du prêt toxique DEXIA en 2016.

4. Autres produits de gestion courante

La globalité de ces recettes sont les revenus des immeubles (loyers et charges locatives de logements, du bureau de poste et des garages communaux)

5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont principalement composés des recettes de la cantine et des accueils périscolaires, des frais de garde de la halte-garderie, des concessions dans les cimetières mais aussi de la refacturation des frais supportés par la ville pour le comte de redevables (au CCAS pour le DRE et à CDC Habitat suite à la convention pour le déneigement et balayage des voiries leur appartenant)

C. La capacité d'autofinancement (CAF)

Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recette réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

L'autofinancement prévisionnel 2025 dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 435 961.00€

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : **8 530 741.00€**



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : **7 094 780.00€**



CAF BRUTE = **1 435 961.00€**



REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS : **1 053 624.00€**



CAF NETTE = **382 237.00€**

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipements s'élève à 8 498 694.00€ et comprends des opérations courantes et des opérations individualisées.

Le montant total de l'opération non individualisée s'élève à 4 335 239.37€ et se compose comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération non individualisée		4 335 239,37 €
20	Immobilisations incorporelles	105 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 721 979,72 €
23	Immobilisations en cours	1 508 259,65 €

Les programmes affectés quant à eux se chiffrent à 4 163 454.63 € et se composent ainsi :

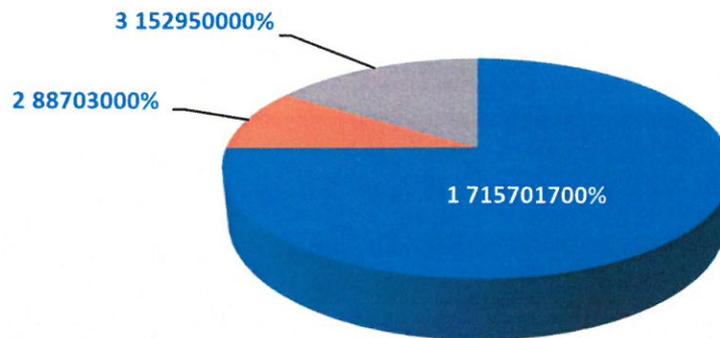
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations individualisées		4 163 454,63 €
2201	Réhabilitation FOYER	100 000,00 €
2203	Construction terrain de sports couvert	58 880,00 €
2204	Aménagement cimetièrè cité	69 164,56 €
2206	Aménagement cimetièrè cité tranche 2	866 191,75 €
2205	Extension réhabilitation école Victor Hugo	1 769 218,32 €
2301	Rénovation COSEC	100 000,00 €
2401	Démolition école Binet Freinet	700 000,00 €
2501	Aménagement de bureaux pour le CCAS	500 000,00 €

2. Les dépenses financières

Elles regroupent les dépenses liées aux emprunts souscrits.

B. Les recettes d'investissement

Le budget prévisionnel 2025 comprend principalement le solde d'exécution reporté qui s'élève à 7 157 017.00 € et représente à lui seul 75 % des recettes de la section. Les opérations d'ordre de transfert entre section viennent en seconde position avec 16% pour un montant de 1 529 500.00€ et enfin les recettes financières qui représentent 9% pour un montant de 887 030.00€



III. L'EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET

La section d'investissement

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses d'équipement	8 498 694,00 €
Dépenses financière	1 068 624,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	9 567 318,00 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	6 229,00 €
DEPENSES TOTALES	9 573 547,00 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	9 573 547,00 €

RAR + VOTE	RECETTES
0,00 €	Recettes d'équipement
887 030,00 €	Recettes financières
887 030,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
1 529 500,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
2 416 530,00 €	RECETTES TOTALES
7 157 017,00 €	Solde positif reporté
9 573 547,00 €	Recettes cumulées

La section de fonctionnement

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses de gestion courante	6 908 350,00 €
Charges financières	181 461,00 €
Charges spécifiques	4 969,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 094 780,00 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 529 500,00 €
DEPENSES TOTALES	8 624 280,00 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	8 624 280,00 €

RAR + VOTE	RECETTES
7 772 529,00 €	Recettes de gestion courante
845 522,00 €	Produits financiers
0,00 €	Produits spécifiques
8 618 051,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
6 229,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
8 624 280,00 €	RECETTES TOTALES
0,00 €	Solde positif reporté
8 624 280,00 €	Recettes cumulées

IV. LES BUDGETS ANNEXES

a. Le lotissement « le Rabelais »

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses de gestion courante	158 000,00 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 243 783,00 €
DEPENSES TOTALES	1 401 783,00 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	1 401 783,00 €



RAR + VOTE	RECETTES
150 000,00 €	Recettes de gestion courante
1 251 783,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
1 401 783,00 €	RECETTES TOTALES
0,00 €	Solde positif reporté
1 401 783,00 €	Recettes cumulées

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses de gestion courante	646 867,00 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 251 783,00 €
DEPENSES TOTALES	1 898 650,00 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	1 898 650,00 €



RAR + VOTE	RECETTES
654 867,00 €	Recettes de gestion courante
1 243 783,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
1 898 650,00 €	RECETTES TOTALES
0,00 €	Solde positif reporté
1 898 650,00 €	Recettes cumulées

Fin 2023, tous les terrains sont acquis ou en cours d'acquisition, 6 permis de construire ont été déposés sur les 14 lots.

En 2024, des travaux d'étanchéité du bassin de rétention ont eu lieu ainsi que le raccordement de la surverse du bassin en amont du ruisseau. Les travaux de finition seront engagés lorsque le gros œuvre des maisons sera réalisé.

a. L'eau potable**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses de gestion des services	5 100,00 €	130 000,00 €	Recettes de gestion courante
Charges financières	63 275,88 €		Produits financiers
Charges exceptionnelles	6 378,60 €		Produits spécifiques
TOTAL DEPENSES REELLES	74 754,48 €	130 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
Opérations d'ordre (transfert entre section)	110 000,00 €	51 517,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
Virement à la section d'investissement	0,00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		51 517,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE
Soldes négatif reporté		3 237,48 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	184 754,48 €	184 754,48 €	Recettes cumulées

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses d'équipement	97 980,57 €	0,00 €	Recettes d'équipement
Dépenses financières	39 821,52 €	0,00 €	Recettes financières financiers
TOTAL DEPENSES REELLES	137 802,09 €	0,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
Opérations d'ordre (transfert entre section)	51 517,00 €	110 000,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
Opérations patrimoniales	25 000,00 €	25 000,00 €	Opérations patrimoniales
			Virement section exploitation
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	76 517,00 €	135 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE
Soldes négatif reporté		79 319,09 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	214 319,09 €	214 319,09 €	Recettes cumulées

Ce budget se rapporte à la distribution de l'eau potable sur le ban communal ainsi que pour la partie de Théding sud par convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach, l'eau et l'assainissement relevant de la compétence communautaire pour Théding.